



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 3 juin 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint, Claude A. Alain, Jean Boileau, Laurence Gillot, Marco Lalonde et Marc Pageau.

CE-2015-426 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 MAI 2015**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 mai 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2015-427 **SOUSSION 2015 SP 016 - STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DALTON-BERGERON – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de stabilisation des berges du ruisseau Dalton-Bergeron, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 407 903,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 février 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-026-02794	372 469,93 \$	Réfection d'égout, d'aqueduc et de bassin de rétention - Ruisseau Blanchette (Dalton B) - Protection des berges
04-13493	17 738,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 694,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-428

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DES FRAIS DE LABORATOIRE POUR UN MONTANT DE 91 068,19 \$ INCLUANT LES TAXES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - LOT 2 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-483 du 7 avril 2010, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme LVM-Technisol inc. pour la prestation des services professionnels de laboratoire comprenant une étude géotechnique, une évaluation environnementale, phase I, et une caractérisation environnementale, phase II, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux, pour un montant approximatif de 228 956,78 \$ incluant les taxes, du projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts - Lot 2 - PRECO;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat de laboratoire a été prolongé de façon importante;

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM-Technisol inc. a institué, le 28 mai 2014, un recours devant les tribunaux, dans lequel la firme réclamait de la Ville un montant de 173 785,74 \$ plus les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande supplémentaire d'honoraires professionnels déposée par la firme LVM-Technisol inc. a été réduite pour un règlement final de 91 068,19 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 91 068,19 \$ incluant les taxes nécessite une approbation par résolution, et ce, conformément à la politique de délégation de pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier fait l'objet d'un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'approbation de cet ajustement final des honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le montant de 91 068,19 \$ incluant les taxes, représentant l'ajustement final des honoraires professionnels pour le mandat des services professionnels de laboratoire - Étude géotechnique et le contrôle des matériaux, rattaché au projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts - Lot 2 - PRECO, contrat numéro 09-112, le tout représentant un contrat total de 320 024,97 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11053-003-02795	83 157,39 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Honoraires professionnels
04-13493	3 960,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 950,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-429

SOUMISSION 2015 SP 026 - AUSCULTATION DU RÉSEAU ROUTIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme GIE - 841 8748 Canada inc., 150, rue Graveline, Montréal, Québec, H4T 1R7, pour l'auscultation du réseau routier pour un montant total approximatif de 144 857 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-010-02796	132 273,75 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, aqueduc et égout – Inspection du réseau routier
04-13493	6 299,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 283,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-430

SOUSSION 2015 SP 012 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN ROMÉO-LORRAIN, PHASES 5 ET 6 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection des services municipaux du Bassin Roméo-Lorrain - Phases 5 et 6, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 429 424,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 avril 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-031-02797	999 999,99 \$	Travaux de réfection - Égout et aqueduc – PIQM - Égout - R. Lorrain 5-6
06-30640-032-02798	568 388,23 \$	Travaux de réfection - Égout et aqueduc - PIQM - Aqueduc - R. Lorrain 5-6.
06-30640-033-02799	649 999,99 \$	Travaux de réfection - Égout et aqueduc - PIQM - Pavage - R. Lorrain 5-6
04-13493	105 650,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	105 386,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-431

SOUSSION 2015 SP 088 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE DE MATÉRIAUX - RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - GROUPES 3 ET 4 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8 pour le contrôle des matériaux pour les projets de réfection du réseau routier 2014-2015 - Groupes 3 et 4, selon les prix unitaires apparaissant à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 194 566,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2015, cette dernière ayant déposé la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-005-02800	42 560,18 \$	Travaux de réfection du réseau routier d'Aylmer - Chemin McConnell, chemin Vanier au chemin Allen
06-30747-015-02801	18 489,87 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Hull - Boulevard des Hautes-Plaines, boulevard Cité-des-Jeunes au boulevard de la Technologie
06-30747-012-02802	4 804,95 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Hull - Rue Adrien-Robert, rue Edmonton au boulevard de la Carrière
06-30747-014-02803	7 176,99 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Hull - Boulevard Fournier, Lady Aberdeen vers ouest
06-30747-024-02804	10 035,63 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Gatineau - Avenue du Cheval-Blanc, du pont à la voie ferrée
06-30647-007-02805	16 597,53 \$	Réfection et aménagement du réseau routier du secteur d'Aylmer
06-30730-005-02806	43 589,89 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier d'Aylmer - Boulevard Lucerne, chemin Vanier au pont Champlain
06-30747-025-02807	9 320,97 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Gatineau - Rue Sainte-Rose, rue Mitchell à la rue des Sables
06-30747-023-02808	11 464,94 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Gatineau - Rue des Sables, rue Sainte-Rose au boulevard Maloney Est
06-30747-021-02809	13 624,12 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Gatineau - Boulevard Maloney Est, rue Schryer à la rue de Granby
04-13493	8 461,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 440,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-432*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ DU 114, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet	Requérant
114, rue Montcalm	9196-7893 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-433

AUTORISER LA COMPAGNIE BELL CANADA À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÊTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell Canada doit reconstruire un puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché entre les rues Châteaubriand et de la Coopération;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'accès se trouve au centre de la chaussée sur le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, le boulevard Alexandre-Taché comporte une voie de circulation automobile dans chaque direction, une voie réservée pour les autobus, les taxis et le covoiturage en direction est, ainsi qu'une baie de refuge pour autobus en direction est;

CONSIDÉRANT QU'en raison des dégagements nécessaires pour la sécurité du public et des travailleurs, un peu plus de deux voies de circulation sur trois devront être complètement fermées à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Alexandre-Taché est une artère à très fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QU'afin de minimiser l'impact sur les déplacements, la compagnie Bell Canada propose d'élargir temporairement le boulevard Alexandre-Taché du côté sud vis-à-vis les travaux pour aménager un chemin de contournement afin de permettre la circulation à une voie par direction et pour garder un lien piéton sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'Université du Québec en Outaouais face à la rue Châteaubriand sera complètement fermé pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais ont été informées et qu'elles ne s'opposent pas aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux se feront sur un horaire prolongé de 12 heures par jour pendant environ quatre semaines et que l'entrave associée sera en place 24 heures sur 24;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux se feront en partie pendant la période des vacances de la construction (période où le débit de circulation sur le réseau routier est plus faible), soit approximativement du 13 juillet au 7 août 2015, afin de réduire le plus possible les impacts sur la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la compagnie Bell Canada :

- À entraver la circulation lors de la réalisation de travaux de reconstruction du puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché entre les rues Châteaubriand et de la Coopération pendant environ quatre semaines, soit du 13 juillet au 7 août 2015 approximativement;
- À aménager une voie de contournement temporaire sur le trottoir situé du côté sud dans l'emprise municipale;
- À aménager un lien piéton temporaire à l'extérieur de l'emprise municipale, soit sur le terrain de l'Université du Québec en Outaouais;

De plus, ce comité demande à la compagnie Bell Canada :

- D'obtenir l'approbation de l'Université du Québec en Outaouais pour l'aménagement du lien piéton sur sa propriété ainsi que de fermer temporairement leur accès devant la rue Châteaubriand;
- De remettre les lieux en bon état suite à la réalisation des travaux.
- D'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-434

SOUSSION 2014 SP 303 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉNOVATION INTÉRIEURE ET LA MISE AUX NORMES DU THÉÂTRE DE L'ÎLE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Architectes Carrier, Savard, Labelle et Associés, 370 C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'agrandissement, la rénovation intérieure et la mise aux normes du Théâtre de l'Île, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 240 953,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 avril 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14005-004-02810	175 000,00 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Maison du citoyen et Théâtre de l'Île
18-13032-022-02811	22 637,78 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Maison du citoyen et Théâtre de l'Île

06-30619-007-02812	22 384,51 \$	Rénovation - Infrastructures culturelles - Honoraires professionnels - Théâtre de l'Île
04-13493	10 478,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 452,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30619-003	22 384,51 \$		Rénovation - Infrastructures culturelles - Théâtre de l'Île - Contingences
06-30619-007		22 384,51 \$	Rénovation - Infrastructures culturelles - Honoraires professionnels - Théâtre de l'Île

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015

Adoptée

CE-2015-435* **RÈGLEMENT NUMÉRO 619-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2009 DANS LE BUT D'AUGMENTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 899 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DE LA VILLE DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 619-1-2015 modifiant le règlement numéro 619-2009 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 899 000 \$ pour réaliser des travaux de rénovation au niveau des infrastructures culturelles de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-436 **SOUMISSION 2015 SP 038 - FOURNITURE DE CONTENEURS DE CHARGEMENT AVANT DE PLASTIQUE DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les contenants ADA, au 3315-201, Concorde Est, Laval, Québec, H7E 2C3, pour la fourniture de conteneurs neufs de chargement avant de plastique d'environ 4, 6 et 8 verges cubes destinés à la collecte des matières recyclables aux édifices à logements, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 93 750,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les commandes seront émises selon les besoins. Le contrat sera valide jusqu'au 31 décembre 2016 et les prix seront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2016 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45520-645-02793	46 280,00 \$	Collecte sélective - Fournitures spécialisées
04-13493	2 204,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 198,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-437*

ENTENTE DE COMPENSATION POUR ESPACE À QUAI - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - MONSIEUR ÉRIC THÉRIAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait par sa résolution numéro CM-2010-1082 du 9 novembre 2010, qui autorisait, entre autres, l'entente hors cour intervenue entre la Ville de Gatineau et monsieur Éric Thériault pour l'acquisition des lots 1 273 540 et 4 473 018 du cadastre du Québec. Ces deux lots étaient requis dans le cadre du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale prévoyait qu'un espace à quai serait offert à monsieur Éric Thériault, à titre de compensation pour l'espace à quai perdu résultant de l'acquisition des lots par la Ville, et ce, à même les futurs quais à être aménagés par la Ville dans le cadre du projet ci-dessus mentionné;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de modifications au projet initial et considérant le fait que les installations nautiques projetées ne peuvent accueillir d'embarcations de dimensions importantes en raison des impacts sur les structures, la Ville ne sera pas en mesure d'offrir la compensation sous forme d'un espace à quai;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont permis de conclure une entente avec monsieur Éric Thériault afin de lui verser une compensation monétaire équivalente à la perte de cet espace à quai, au montant de 15 000 \$, le tout à la satisfaction des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet d'éviter la nécessité de devoir construire des installations nautiques communautaires surdimensionnées en terme de capacité structurale pour les besoins d'une seule embarcation, permettant par le fait même de réduire le coût de construction des installations, d'un montant minimum équivalent à la présente entente de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et monsieur Éric Thériault, ci-joint aux présentes;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente signé par monsieur Éric Thériault le 27 mars 2015, pour la compensation en lien avec la perte d'un espace à quai, et ce, au montant de 15 000 \$;

- d'autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire numéro 06-30363-001 un montant de 15 000 \$, pour permettre le paiement de la compensation à monsieur Éric Thériault et à émettre un chèque à cet effet au nom de monsieur Éric Thériault sur présentation des pièces justificatives, ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-438*

SOUSSION 2015 SP 008 - SERVICE D'ARBORICULTURE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger aux firmes suivantes des contrats selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 21 avril 2015, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Sections 1 et 3 :

6366805 Canada inc., 2209, route du Carrefour, Val-des-Monts, Québec, J8N 7T7, pour les services d'arboriculture dans tous les secteurs de la municipalité, au montant total approximatif de 144 205,95 \$ incluant les taxes.

Section 2 :

Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour les services d'arboriculture dans tous les secteurs de la municipalité, au montant total approximatif de 141 176,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2016 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521	56 591,99 \$	Horticulture et arboriculture - Entretien et réparation - Infrastructures
02-71431-521	180 000,00 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
02-31410-521	20 000,00 \$	Éclairage des rues - Entretien et réparation - Infrastructures
02-49450-411	4 000,00 \$	Recouvrables de tiers - Environnement – Services professionnels et de génie
04-13493	12 410,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 379,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-439*

RECOMMANDATION DU SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 2015 - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le Cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du Cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-896 du 9 décembre 2014, adoptait un budget de 675 000 \$ pour le Cadre de soutien à l'action communautaire 2015 en amputant de 75 000 \$ la somme prévue initialement par sa résolution numéro CM-2010-1192;

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de soutien à l'action communautaire a été diffusé en février 2015 et que les demandes afférentes au cadre ont été déposées et évaluées en avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission Gatineau, Ville en santé, lors de l'assemblée du 21 mai 2015, recommandaient au conseil municipal d'adopter les contributions financières de 197 291 \$ aux organismes communautaires selon les disponibilités financières allouées au Cadre de soutien à l'action communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier d'une somme de 197 291 \$ aux organismes communautaires, comme indiqué à l'annexe A, conformément au budget alloué au Cadre de soutien à l'action communautaire;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	197 291 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-440*

**PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN - LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR -
ANALYSE DU 1^{ER} AVRIL 2015**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont pris connaissance du rapport d'analyse des demandes du cadre de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport d'analyse du 1^{er} avril 2015 représentant une contribution financière de 197 852 \$, afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms comme indiqués à l'annexe A sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

Nom de l'organisme	Événement	Contribution financière recommandée
Corporation du centre communautaire Saint-Gérard	Fête de quartier (10 août 2015)	1 500 \$
Ligue d'échecs de l'Outaouais	TORO (5 au 7 juin 2015)	1 000 \$
Association de quartier Bellevue-Nord	Fête familiale Bellevue-Nord (12 septembre 2015)	1 500 \$
Association de quartier Bellevue-Nord	Fête de quartier et ventre garage (30 mai 2015)	1 500 \$
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe-Gatineau	Fête de quartier dans Le Baron	1 500 \$
Adojeune inc.	Franc Maniac 2015 (30 mai 2015)	3 000 \$
Association du quartier de Touraine	Fête de quartier de Touraine (13 juin 2015)	1 500 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	Fête de quartier de juin 2015 (6 juin 2015)	1 500 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	Fête de quartier d'automne (29 août 2015)	1 500 \$
Loisir sport Outaouais	Journée "Choisir de gagner" (18 avril 2015)	1 000 \$
Association de quartier Bellevue Sud de Gatineau	Fête de quartier annuel (27 juin 2015)	1 500 \$
La Pointe aux Jeunes	Fête de quartier St-Rosaire	1 500 \$
Les Joyeux Copains	Semaine de l'âge d'or (25 au 31 mai 2015)	1 500 \$
Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais	Fête familiale des Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais (6 juin 2015)	1 330 \$
Maison d'accueil Mutchmore	Fête du 15 ^e anniversaire de la Maison d'accueil Mutchmore (date à définir)	1 000 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	Fête de la Famille (15 mai 2015)	990 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	Fête d'Halloween (31 octobre 2015)	540 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	Fête de Noël (11 décembre 2015)	885 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	40 ^e anniversaire de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond (5 mai au 9 décembre 2015)	1 325 \$

Centre d'action bénévole de Hull	20 ans du Centre d'action bénévole de Hull (26 septembre 2015)	1 000 \$
Loisirs Saint-Jean Bosco	Fête de quartier (17 juin 2015)	1 000 \$
Association des résidants et résidentes du quartier Wright	Fête champêtre (19 juin 2015)	1 290 \$
Initiation citoyenne de Buckingham	Table champêtre	1 500 \$
Association du parc Gérard-Marchand	Fête des voisins (6 juin 2015)	1 500 \$
Association des citoyens(nes) du Ruisseau	Fête des voisins (22 août 2015)	966 \$
Association des résidents du parc Champlain	Fête de Noël 2015	600 \$
Association des résidents du parc Champlain	Cocktail dinatoire 2015	810 \$
Fondation Forêt Boucher	Fête de la Forêt Boucher 2015	1 500 \$
Centre Communautaire Entre-Nous	Fête d'Halloween (30 octobre 2015)	1 000 \$
Centre Communautaire Entre-Nous	Fête de Noël (12 décembre 2015)	1 200 \$
Groupe communautaire Deschênes	Fête d'Halloween (30 octobre 2015)	246 \$
Groupe communautaire Deschênes	Fête de Noël (12 décembre 2015)	342 \$
Association communautaire de la Croisée	Fête des voisins (6 juin 2015)	400 \$
Association communautaire de la Croisée	Journée de plaisirs à vélo (9 mai 2015)	180 \$
Association communautaire de la Croisée	Social automnal (29 août 2015)	300 \$
Association communautaire de la Croisée	Activité familiale de Noël (6 décembre 2015)	125 \$
	TOTAL	40 029 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS

Nom de l'organisme	Projet particulier	Contribution financière recommandée
AGAP du Vieux-Gatineau	Propulsion scène	15 000 \$
Ligue d'échecs de l'Outaouais	Échecs Plein Air Gatineau 2015	2 400 \$
Adojeune inc.	Animation de parcs	15 000 \$
Adojeune inc.	Camping pour les 12-17 ans	12 000 \$
Saga Jeunesse	Animation de parcs	3 520 \$
Saga Jeunesse	Devoirs en folie!	3 000 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	Les petits actifs - 2015	4 000 \$
Association de quartier Bellevue Sud de Gatineau	Animation adolescents dans les parcs de Bellevue (secteur sud)	12 500 \$
Maison de Quartier Notre-Dame	Animation du parc Sanscartier	2 500 \$
Maison de Quartier Notre-Dame	Animation – Semaine de relâche et congés pédagogiques	1 500 \$
La Pointe aux Jeunes	Pointe aux Jeunes Vagabonde	8 991 \$
La Pointe aux Jeunes	Soirées têtes d'affiches	3 409 \$
La Maison de l'Amitié	Danse (Les Quartiers pop!) (septembre à décembre 2015)	2 920 \$
La Maison de l'Amitié	Place aux Ados (septembre 2015 à mai 2016)	5 807 \$

Les Enfants de l'Espoir de Hull	Camp de mars 2015	1 710 \$
Les Enfants de l'Espoir de Hull	Samedi en activité (19 septembre 2015 jusqu'à la fin mai 2016)	3 150 \$
Carrefour culturel ESTacade	Les P'tites folies du Pont Brady (Buckingham)	15 000 \$
Centre Communautaire Entre-Nous	Semaine de relâche scolaire 2016	1 200 \$
Groupe communautaire Deschênes	Semaine de relâche 2016	1 300 \$
Carrefour de la Miséricorde	Les mères créatives	5 600 \$
Centre Alimentaire Aylmer	Familles en action	3 550 \$
Centre Alimentaire Aylmer	Chefs en herbe	5 100 \$
Le Musée des sports de Gatineau inc.	Musée des Sports	4 000 \$
	TOTAL	133 157 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS DE L'EXCELLENCE

Nom de l'organisme	Développement de l'excellence - événement	Valeur recommandée en services	Montant recommandé argent
Les Dragons rouges l'Outaouais	Tournoi provincial de Boccia La Classique	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Association régionale de badminton de l'Outaouais	Tournoi provincial junior du réseau provincial Black Knight	458,00 \$	542,00 \$
Association de baseball amateur des Deux-Rives	Tournoi provincial Bantam Maxime-Leblanc	675,75 \$	2 324,00 \$
Club de curling de Buckingham inc.	Challenge Château Cartier de Gatineau	12 050,00 \$	5 000,00 \$
Club d'athlétisme cirrus de l'Outaouais	Circuit canadien jeunesse d'Athlétisme Canada - Gatineau 2015	1 700,00 \$	1 300,00 \$
Association Régionale de Kin-ball de l'Outaouais	Rencontre du Circuit Compétitif Provincial (CCP) de Kin-Ball	2 400,00 \$	
	TOTAL	18783,75 \$	10 666,00 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES

Nom du programme	Grand partenaire	Contribution financière recommandée
Les Renards Blancs	Entente grand partenaire Renards Blancs	14 000 \$
	TOTAL	14 000 \$

GRAND TOTAL POUR TOUS LES PROGRAMMES

Programme du cadre de soutien	Nombre	Valeur accordée en services	Montant accordé en argent
Programme de soutien aux événements	36	-	40 029 \$
Programme de soutien aux projets particuliers	23	-	133 157 \$
Programme de soutien au développement de l'excellence	6	18 783,75 \$	10 666 \$
Programme de soutien aux aînés	0	-	-
Programme de soutien aux grands partenaires	1	-	14 000 \$
TOTAL		18 783,75 \$	197 852 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	197 852 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein-air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-441

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1^{ER} JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par le ministère du Patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge du ministère du Patrimoine canadien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère du Patrimoine canadien à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la Fête du Canada de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
De Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Elisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Hôtel-de-Ville	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Courcelette	Rues Laurier et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Laurier entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria, du 1^{er} juillet à 15 h jusqu'au 2 juillet à 1 h

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

Le tout selon le plan numéro M-2014-033-003 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-442

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 23 AU 27 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête pour la période du 23 au 27 juin 2015, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy entre la rue Brook et la rue Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier entre McDougall et la rue Arthur-Croteau;
- La rue Xavier entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau;
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- La rue Metcalfe entre les rues Harvey et Derwin;
- La rue Harvey entre les rues Metclafé et John;
- La rue John entre les rues Cathcart et Harvey.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Raoul-Roy entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair;
- La rue John entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Harvey entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Cathcart entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Raoul-Roy entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair;
- La rue Oscar-Guertin, côté pair;
- La rue Prince-de-Galles, côté impair;
- La rue Xavier entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair;
- La rue Roméo-Gendron entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair;
- La rue du Couvent entre les rues Dalhousie et Front, côté impair;
- La rue Front entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- La rue Arthur-Croteau entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair;
- La rue Beaulac entre les rues Xavier et Lattion, côté impair.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-443

MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU SOMMET HADFIELD - 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront à l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa dans le cadre du spectacle aérien en collaboration avec les Ailes d'époque du Canada le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE les Snowbirds feront partie de la programmation de cette 2^e édition du Sommet Hadfield;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Sommet Hadfield le 30 juin 2015, à savoir :

Stationnement interdit le 30 juin entre 12 h et 18 h des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- Chemin Industriel entre l'adresse 255 et la bretelle d'accès de l'autoroute 50;
- Montée Dalton entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie, est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives du Service des infrastructures - Division - Planification et services techniques, Circulation et sécurité routière.

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-444

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 2 968,94 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER NUMÉRO 19 - 469 890,17 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 4 583,89 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17 - 562 715,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	2 968,94 \$	11 au 15 mai 2015
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	469 890,17 \$	11 au 15 mai 2015
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	4 583,89 \$	11 au 15 mai 2015
Liste des embauches numéro 17	Embauches de personnel temporaire	562 715,98 \$	3 au 9 mai 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015

Adoptée

CE-2015-445

SOUMISSION 2015 SP 082 - FOURNITURE ET ENTRETIEN D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE 911 – SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solacom Technologies, 84, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W1, pour la fourniture et l'entretien d'un système téléphonique 911 pour un montant total pour sept ans de 747 710,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de sept années et débutera à compter de la date de la présente résolution, avec la possibilité de prolonger le contrat pour trois périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2016 à 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-002-02813	424 301,06 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
02-21601-555-02814	7 966,45 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
04-13493	20 586,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 535,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif - Période du mois d'avril 2015

CE-2015-446

SOUMISSION 2015 SP 046 - FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Béton Malette inc., 1652, rue Jean-Louis Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y9, pour la fourniture de béton de ciment prémélangé pour un montant total approximatif pour deux ans de 153 836,56 \$ incluant les taxes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mars 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-623-02815	70 236,64 \$	Trottoirs et bordures - Ciment et béton
04-13493	3 345,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 336,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-447

SOUSSION 2014 SP 155 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE - SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - PROGRAMME FCCQ 2014 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc, 750, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et de pavage dans le secteur de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 4 645 062,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-006-02816	592 207,41 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Buckingham - Réseau d'aqueduc
06-30756-007-02817	1 216 973,95 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Buckingham - Réseau d'égouts
06-30756-008-02818	1 701 885,09 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Buckingham - Réseau routier
06-30756-003-02819	121 322,97 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Masson-Angers - Réseau d'aqueduc.
06-30756-004-02820	227 802,23 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Masson-Angers - Réseau d'égouts
06-30756-005-02821	381 369,58 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et infrastructures de Masson-Angers - Réseau routier
04-13493	202 003,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	201 498,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-448

REJET DES SOUMISSIONS - 2015 SI 123 - LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 8 avril 2015, un appel d'offres sur invitation pour la location d'une pelle hydraulique avec opérateur;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'elle excède la limite permise pour un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2015 SI 123 puisque cette dernière excède le montant permis par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation et autorise la Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2015-449

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 40 642,03 \$ - PLOMBERIE AUMONT INC. - RÉNOVATION DE L'ENTREPÔT DU SERVICE DE POLICE - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2014-1177 du 15 octobre 2014, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Plomberie Aumont inc. pour la rénovation de l'entrepôt du Service de police, situé au 625, chemin d'Aylmer pour un montant total de 124 287,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles au fonds de dépenses en immobilisation sont suffisants pour couvrir les coûts additionnels pour les présents ordres de changement numéros 1, 3 et 4 pour un montant total de 40 642,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs CIMA+, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Plomberie Aumont inc. et recommande le paiement du montant de 40 642,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures est en accord avec le montant demandé pour l'ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les ordres de changement numéros 1, 3 et 4 au montant de 40 642,03 \$ incluant les taxes au contrat de la Plomberie Aumont inc. dans le cadre du projet de rénovation de l'entrepôt de police située au 625, chemin d'Aylmer, le tout représentant des montants supplémentaires de 40 642,03 \$ incluant les taxes. Le coût de total de ce contrat représente un montant de 164 930,01 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12022-002-02822	37 111,59 \$	Entreposage multi-services - Le Dôme
04-13493	1 767,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 763,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-450

SOUSSION 2015 SP 048 - FOURNITURE DE FOURGONS UTILITAIRES AMÉNAGÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Albi Ford Joliette inc., 525, route 131, Notre-Dame-Des-Prairies, Québec, J6E 0M1, pour la fourniture de cinq fourgons selon les annexes A, B et C pour un montant total de 225 257,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 avril 2015, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30743-005-02823	40 889,49 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 8 fourgons 1/4,1/2,3/4 de tonne
11-15003-001-02824	83 890,27 \$	Programme de remplacement des véhicules et de la machinerie - Rattrapage fourgons 3/4 de tonne (2)
11-14006-002-02825	73 999,99 \$	Ajout de véhicules et d'équipements - 2 fourgons-électriciens
18-13011-004-02826	6 910,17 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion-PEVA
04-13493	9 795,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 771,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-451*

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Saint-André-Avellin est échue depuis la fin du mois d'avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Saint-André-Avellin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à renouveler et à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Saint-André-Avellin relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-452

AJOUT D'INTERFACES ENTRE LES LOGICIELS PIVOTAL ET GUIDE TI - COGEP (28 444,82 \$) ET GESTISOFT (43 697,68 \$) POUR UN TOTAL DE 72 142,50 \$ TOUTES TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise le logiciel CRM de Pivotal depuis 2006 pour le système de requêtes et plaintes du Centre d'appels non urgents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise également un logiciel de gestion préventive (Guide TI) pour la gestion de la maintenance des infrastructures (GMAO) depuis 2013;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs requêtes sont effectuées par le citoyen pour des problèmes reliés aux égouts, aqueducs, voirie et parcs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a un besoin de générer des « bons de travail » afin d'assurer un suivi opérationnel des requêtes et des travaux à faire;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de créer des interfaces automatisées entre les deux logiciels afin de résoudre les problèmes reliés aux opérations du Service des travaux publics et aux suivis des requêtes des citoyens dans le logiciel Pivotal;

CONSIDÉRANT QU'une analyse détaillée a été effectuée par le Service de l'informatique de concert avec le Service des travaux publics, le Centre d'appels non urgents, la firme Gestisoft, mandataire exclusif du logiciel Pivotal, et COGEP, propriétaire du logiciel Guide TI dans le but d'identifier les efforts nécessaires pour produire les interfaces et les vues;

CONSIDÉRANT QUE les deux firmes ont déposé des offres de services selon les analyses effectuées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 6b) de la Loi des cités et villes stipule qu'un contrat, dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, peut être octroyé sans appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestisoft, 87, rue Prince, suite 410, Montréal, Québec, H3C 2M7, pour les services de développement d'interfaces nécessaires au logiciel 311 (Pivotal), et ce, afin de produire le bon de travail dans le logiciel Guide TI, le tout pour un montant total de 43 697,68 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme COGEP, 825, boulevard Lebourgneuf, bureau 400, Québec, Québec, G2J 0B9, pour les services de développement d'interfaces nécessaires au logiciel Guide TI, et ce, afin de fermer la requête lorsque le bon de travail est complété, le tout pour un montant total de 28 444,82 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30111-419-02827	65 875,72 \$	Administration - Réalignement stratégique (Travaux publics) - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 137,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 129,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-453 **SOUSSION 2015 SP 051 - FOURNITURE DE CINQ SOUFFLEUSES À NEIGE AMOVIBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vohl inc., 368, rue St-Gilbert, St-Marc-des-Carières, Québec, G0A 4B0, pour la fourniture de cinq souffleuses à neige amovibles, selon l'annexe A, pour un montant total de 574 874,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Gaston Contant Inc., 6310, boulevard des Mille-Îles, Laval, Québec, H7B 1B3, pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible, selon l'annexe B, pour un montant total de 191 833,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-15003-005-02828	385 144,43 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Rattrapage de souffleuses amovibles (3)
18-15007-003-02829	314 962,35 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Deux souffleuses amovibles
04-13493	33 342,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	33 259,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-454 **SOUSSION 2015 SP 061 - RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - GROUPE 6 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal, Québec, H1G 6N9, pour les travaux du projet de réfection du réseau routier 2014-2015 - Groupe 6, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 448 684,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-032-02830	1 322 841,66 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Trottoirs manquants
04-13493	62 999,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	62 842,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-455

SOUSSION 2015 SP 063 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU 2^E ÉTAGE DE LA FONDERIE - PROJET 14-018 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS construction inc., 1910, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour la fourniture des matériaux, de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire pour le remplacement du système de chauffage situé au 2^e étage de l'édifice La Fonderie, pour un montant total de 368 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et de sa soumission déposée le 5 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12001-023-02831	1 136,31 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Chauffage - Fonderie
11-14008-006-02832	187 481,62 \$	Plan directeur électromécanique - Fonderie - Chauffage
11-13001-008-02833	147 415,12 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Chauffage - Fonderie
04-13493	16 003,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 963,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-456

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE BUCKINGHAM EN FÊTE - 9 AU 12 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le centre-ville de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se terminent à 17 h le samedi et dimanche;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité interdise le stationnement entre 17 h et minuit des deux côtés de l'avenue de Buckingham entre les rues Maclaren et Joseph dans le cadre de Buckingham en fête pour la période du 9 au 12 juillet 2015, le tout selon les plans numéro G05-095-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures.

Adoptée

CE-2015-457

SOUSSION 2015 SI 112 - DISTRIBUTION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2015 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Revue, 1885, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 6G4 pour la distribution du programme Culture et loisirs automne 2015 pour un montant approximatif de 25 468,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-329-02834	22 747,77 \$	Programme Culture et loisirs - Autres frais de poste et de transport
04-13493	1 107,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 612,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-458

SOUSSION 2015 SP 103 - SERVICE DE TRANSPORT - CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2015 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2015, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 21 avril 2015, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des secteurs à savoir :

Secteurs d'Aylmer et de Hull :

À la firme Baie Transport inc., 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, au montant total approximatif de 53 773,81 \$ incluant les taxes;

Secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers :

À la firme Autobus Jean Jacques Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, au montant total approximatif de 74 647,52 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71141-515-02835	117 268,50 \$	Camps de jour - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	5 584,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 570,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-459*

FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - BILAN FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, comme il est spécifié au protocole d'entente avec la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc., a réservé une somme de 300 000 \$ provenant des surplus antérieurs de la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 119 878 \$ a été puisée de la réserve afin de combler le déficit accumulé en date du 31 décembre 2013, laissant un solde réservé de 180 122 \$;

CONSIDÉRANT QUE la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. démontre un déficit annuel de 227 814 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler une partie de ce déficit net, et ce, jusqu'à concurrence du solde de la réserve constituée à cette fin, soit un montant de 180 122 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, après consultation auprès du Service des finances considère la demande de l'organisme recevable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du rapport 2014 de la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau;
- d'approprier le montant résiduel de 180 122 \$ de la réserve - Festival de montgolfières afin de combler une partie du déficit net cumulé de la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc.;
- d'autoriser le trésorier à faire les écritures nécessaires pour donner suite à la présente. Il est convenu que les prochains surplus du Festival de montgolfières de Gatineau serviront à renflouer la réserve à la hauteur de 300 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-460

SOUMISSION 2015 SP 118 - RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS - PARC DE L'ÎLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises RGMSP ltée (Parisien Construction), 1977, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 4H6, pour les travaux de remplacement de clôtures, d'aménagement d'aires pour spectateurs ainsi que l'ajout de gradins aux terrains de tennis du parc de l'Île selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 233 713,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15004-017-02836	193 411,23 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - Parc de l'Île - Réfection des terrains de tennis
06-30701-013-02837	20 000,00 \$	Travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts - Divers terrains sportifs - Gradins
04-13493	10 163,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 138,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

CE-2015-461*

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2014 DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du centre culturel de Gatineau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 est de 36 785 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 36 785 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau doit acquérir certains équipements afin de maintenir la qualité de ses installations à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente entre la Maison de la culture et la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus pour l'achat d'immobilisations nécessaires au bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance tenue le 9 avril 2015, le conseil d'administration du centre culturel de Gatineau approuvait l'achat de nouvelles tables et le recouvrement de chaises pour un montant de 36 785 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt du rapport d'activités 2014 de la Corporation du centre culturel de Gatineau et recommande au conseil d'approprier la somme de 36 785 \$ à même le surplus affecté à la Maison de la culture afin de permettre l'acquisition de matériel qui servira au bon fonctionnement de la Corporation du centre culturel de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-462*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ DU 625, RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet

625, rue Georges

Requérant

Manoir le Buckingham inc.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-463

SUBVENTION DE 6 250 \$ - MARCHÉ VIEUX-AYLMER - ACTIVITÉS 2015 DU 24 MAI AU 4 OCTOBRE 2015 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 250 \$ à l'ordre du Marché Vieux-Aylmer, 428, rue de Charny, Gatineau, Québec, J8R 0A5, à titre de subvention pour les activités 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972-02838	3 400 \$	Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement - Subventions
02-79932-972-02839	1 000 \$	Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79933-972-02840	200 \$	Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement – Subventions
02-79934-972-02841	500 \$	Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions
02-79935-972-02842	100 \$	Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Aménagement – Subventions
02-79936-972-02843	100 \$	Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Subventions
02-79937-972-02844	50 \$	Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement – Subventions

02-79938-972-02845	100 \$	Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions
02-79939-972-02846	100 \$	Cédric Tessier – District électoral de Limbour – Aménagement – Subventions
02-79940-972-02847	50 \$	Denis Tassé – District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions
02-79941-972-02848	50 \$	Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement – Subventions
02-79942-972-02849	100 \$	Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l’Hôpital – Aménagement – Subventions
02-79943-972-02850	100 \$	Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions
02-79944-972-02851	100 \$	Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions
02-79945-972-02852	50 \$	Stéphane Lauzon – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement – Subventions
02-79947-972-02853	150 \$	Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions
02-79948-972-02854	100 \$	Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79944-692	100 \$		Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79944-972		100 \$	Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-464

PROLONGATION DE L’AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR HASSANE BENZENNOU À TITRE DE PLANIFICATEUR, SOUTIEN TECHNIQUE À LA DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L’ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de planificateur, Soutien technique à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l’environnement pour une période prévue du 23 mars au 24 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Hassane Benzennou à titre de planificateur, Soutien technique à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement pour la période du 30 juin au 24 décembre 2015.

Le salaire de monsieur Hassane Benzennou sera celui de la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-135 - Service de l'environnement - Non-syndiqués – Temporaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-465

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC LEDUC AU POSTE D'INSPECTEUR-CHEF, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur-chef (poste POL-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des enquêtes criminelles du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Marc Leduc au poste d'inspecteur-chef (poste POL-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des enquêtes criminelles du Service de police sous la gouverne du directeur adjoint.

Le salaire de monsieur Marc Leduc est établi selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Marc Leduc occupe le poste d'inspecteur-chef depuis plus d'un an, la permanence à ce poste lui sera accordée dès l'adoption de cette résolution.

Monsieur Marc Leduc est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-116 - Enquêtes criminelles - État-Major.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-466

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ

CONSIDÉRANT que l'employé 101456 est absent de façon continue depuis le 21 octobre 2008, que son médecin indique dans son rapport qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 101456 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril 2014, le spécialiste Dr. Oleg Zadorozny concluait à une incapacité totale permanente pour l'employé 101456 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 101456.

Adoptée

CE-2015-467

Modifiée par la résolution
CE-2015-694 – 26.08.2015

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105072 est absent de façon continue depuis le 8 juin 2000, que son médecin indique dans ses rapports qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 105072 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2014, le Dr. Paul Assad considérait l'employé 105072 toujours invalide :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 105072.

Adoptée

CE-2015-468**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105901 est absent de façon continue depuis le 1^{er} novembre 2006, que son médecin indique dans son rapport qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 105901 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'information médicale au dossier nous permet de conclure que l'employé 105901 ne sera plus jamais en mesure de fournir une prestation de travail constante et régulière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 105901.

Adoptée

CE-2015-469**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103944 est absent de façon continue depuis le 28 mai 1997, que son médecin indique dans son rapport qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 103944 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a des motifs valables et raisonnables de croire que l'employé 103944 ne sera plus jamais en mesure de fournir, dans un avenir prévisible, une prestation de travail constante et régulière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 103944.

Adoptée

CE-2015-470 **RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 101766 est absent de façon continue depuis le 3 juillet 2007, que son médecin indique dans son rapport qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 101766 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le médecin traitant de l'employé 101766 indique que la condition médicale est irréversible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 101766.

Adoptée

CE-2015-471 **RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103928 est absent de façon continue depuis le 28 avril 1999, que son médecin indique dans son rapport qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT la décision de la Régie des rentes du Québec à l'effet que l'employé 103928 est admissible à une rente d'invalidité grave et permanente reconnue par l'équipe d'évaluation médicale de la Régie depuis le 1^{er} août 1999;

COMPTE TENU QUE l'ensemble de l'information au dossier nous permet de conclure que l'employé 103928, ne sera plus jamais en mesure d'accomplir une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 103928.

Adoptée

CE-2015-472 **RÈGLEMENT HORS COUR - GAZIFÈRE INC. C. VILLE DE GATINEAU - CONDUITE DE GAZ EN FACE DU 3, RUE DU MONT-LUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER**

CONSIDÉRANT QUE le 13 août 2014, la Ville de Gatineau recevait signification par Gazifère inc. d'une requête introductive d'instance portant le numéro 550-22-016068-148;

CONSIDÉRANT QUE cette requête visait un remboursement découlant des travaux effectués par Gazifère inc. à la suite de dommages causés à ses installations lors de travaux de réfection effectués par la Ville de Gatineau en urgence sur son réseau d'aqueduc à proximité du 3, rue du Mont-Luc, le 14 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. réclame à la Ville de Gatineau la somme de 29 330,44 \$ en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des discussions de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues, sous réserve de l'approbation de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et leurs procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées entre les parties et leurs procureurs.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif